

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2012-2013***

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

ONZIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

Juin 2012

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013	2
Examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013	3
1. Secrétariat du Conseil du Trésor	3
2. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.....	7
3. Ministère des Transports.....	9
4. Ministère des Ressources naturelles	10
5. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	12

RAPPORT SUR LE
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2012-2013

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013 a été déposé au Parlement le 17 mai 2012 et a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Il s'agit du premier budget supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Il contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les crédits parlementaires à venir.

Dans le cadre de l'examen de ce budget supplémentaire, le Comité a rencontré des représentants de cinq ministères fédéraux. Le 5 juin 2012, il a reçu les représentants suivants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) : Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Marcia Santiago, directrice principale, Division de l'information sur les dépenses; Darryl Sprecher, directeur, Portefeuille de gestion des dépenses.

Le 6 juin 2012, le Comité a entendu des porte-parole de quatre ministères. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux était représenté par Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et par Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale de la Cité parlementaire.

Du ministère des Transports, le Comité a entendu André Morency, sous-ministre adjoint, Gestion ministérielle et gouvernance des sociétés d'État, Claude Corbin, directeur principal de la gestion financière, Jane Weldon, directrice générale, Programmes d'infrastructure de surface, Catherine Higgins, directrice générale, Affaires environnementales – Programmes, Luc Brisebois, directeur, Préparatifs d'urgence, Marc Brazeau, directeur général par intérim, Programmes portuaires et aéroportuaires, Martin Eley, directeur général, Aviation civile et Annette Gibbons, directrice générale, Politique des transports terrestres.

Le ministère des Ressources naturelles était représenté par Anil Arora, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur de la gestion et des services intégrés et Thérèse Roy, dirigeante principale des finances par intérim.

Enfin, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Comité a entendu le sous-ministre Michael Wernick et la dirigeante principale des finances, Susan MacGowan.

Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013

Dans les documents budgétaires fédéraux, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et les dépenses non budgétaires et divisées en deux catégories, les crédits votés¹ et les dépenses législatives². Comme on le voit au tableau 1, dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, on demande au Parlement d'approuver pour 2,1 milliards de dollars de crédits votés et une augmentation de 200 millions de dollars des dépenses législatives.

Tableau 1 – Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013 (en milliards de dollars)

	Budgétaire	Non budgétaire	Total
Crédits votés	2,1	0,0	2,1
Dépenses législatives	0,2	0,0	0,2
Total	2,3	0,0	2,3

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, p. 8.

Le total cumulatif du budget des dépenses pour 2012-2013 s'établira à 254,2 milliards de dollars, dont 251,9 milliards dans le Budget principal des dépenses 2012-2013 et 2,3 milliards de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013.

D'après le SCT, comme le budget fédéral a été déposé le 29 mars 2012, il a été impossible, faute de temps, d'intégrer la plupart des mesures qui y étaient annoncées au Budget principal des dépenses 2012-2013. En conséquence, les nouvelles dépenses prévues dans le budget figureront dans les documents budgétaires à venir. Les compressions de dépenses figurant dans le budget ne sont pas prises en compte dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013.

¹ Parfois appelés aussi crédits.

² Les **dépenses budgétaires** incluent le coût du service de la dette publique, les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, aux organisations ou aux particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) représentent des modifications de la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont ceux pour lesquels l'autorisation parlementaire est demandée chaque année au moyen d'un projet de loi de crédits et les **dépenses législatives** sont celles qui ont été approuvées par le Parlement par des lois habilitantes distinctes et dont les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement.

Examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013

Dans l'examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, les sénateurs ont cherché à comprendre les motifs des demandes de crédits du gouvernement fédéral et ce qui explique les variations des dépenses législatives des ministères et organismes d'État fédéraux.

1. Secrétariat du Conseil du Trésor

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, le SCT demande un montant brut total de 862,4 millions de dollars en crédits votés. Sur ce montant, 850,0 millions de dollars sont destinés à des affectations aux ministères et aux organismes admissibles pour le versement des indemnités de départ accumulées, 7,8 millions sont destinés à la modernisation des services des ressources humaines des ministères et organismes fédéraux et 4,6 millions seront consacrés à la mise en œuvre de la stratégie du Canada en matière de cybersécurité afin de protéger l'infrastructure numérique.

Les représentants du SCT ont souligné trois modifications apportées au budget supplémentaire. Premièrement, le SCT a ajouté au Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013 une analyse des dépenses votées qui met en relief les variations les plus importantes des affectations de crédits des ministères. Deuxièmement, le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013 contient des informations sur les dépenses prévues de toutes les organisations et pas seulement des 44 organisations qui ont demandé des pouvoirs de dépenses additionnels. Enfin, les représentants du SCT ont dit au Comité que des renseignements complémentaires sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, comme des sommaires des modifications des prévisions législatives, sont consultables en ligne.

Par ailleurs, les fonctionnaires du SCT ont dit au Comité que la somme de 850,0 millions de dollars destinée à des affectations aux ministères et aux organismes admissibles pour le versement des indemnités de départ accumulées représente une estimation des montants forfaitaires qui seront versés en 2012-2013 aux fonctionnaires fédéraux. Ils ont précisé que cette estimation repose sur un taux de participation supposé de 75 % et qu'une somme de 1,1 milliard de dollars avait été demandée à cet égard en 2011-2012.

En réponse à des questions des sénateurs sur le passif total associé à la cessation de l'accumulation des indemnités de départ à l'égard des départs volontaires de la fonction publique fédérale, les fonctionnaires du SCT ont répondu qu'il s'élevait approximativement à 6 milliards de dollars. Ainsi, le Parlement doit s'attendre à ce qu'on lui soumette des demandes de crédits à cet égard dans les années qui viennent. Ils ont aussi mentionné que certaines provinces avaient elles aussi pris des mesures en vue d'éliminer les indemnités de départ pour les départs volontaires.

En ce qui concerne les 203 millions de dollars destinés aux engagements financiers accélérés du Canada relativement à l'Accord de Copenhague, les fonctionnaires du SCT ont précisé que, sur ce montant, 171,1 millions avaient été demandés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Sur cette dernière somme, 150 millions seront alloués à des contributions à remboursement non conditionnel à deux banques internationales de développement. Environnement Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que Parcs Canada ont aussi demandé des fonds à ce poste.

Les représentants du SCT ont fait le point avec le Comité sur une étude du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) de la Chambre des communes sur la présentation et le contenu des documents budgétaires. Selon eux, OGGO est en train de rédiger son rapport après des audiences qui ont porté principalement sur les avantages relatifs de la comptabilité de caisse et de la comptabilité d'exercice, sur la présentation des documents budgétaires et sur la structure des crédits, laquelle repose sur les dépenses de fonctionnement, les dépenses en capital, et les subventions et contributions.

En réponse à des questions des sénateurs sur la préférence du SCT entre la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice, les représentants du SCT ont dit qu'ils n'avaient pas de préférence, mais qu'ils avaient fait de leur mieux pour expliquer à OGGO les répercussions du choix de l'une ou de l'autre. D'après eux, la transition de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice forcerait le gouvernement fédéral à modifier tous les systèmes qui sous-tendent les crédits.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une somme de 51 millions de dollars destinée à des programmes de publicité gouvernementale. Les fonctionnaires du SCT ont donné les précisions suivantes à ce sujet :

- le ministère des Finances a besoin de 16 millions de dollars pour financer des programmes de publicité sur certaines des mesures annoncées dans le budget fédéral de 2012;
- le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a demandé 13 millions de dollars pour financer des programmes de publicité pour faire connaître les modifications du programme de Sécurité de la vieillesse et les programmes pour de meilleurs emplois;
- le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a demandé 5,5 millions de dollars pour financer des programmes de publicité concernant les services aux néo-Canadiens, un guide de la citoyenneté et les travailleurs qualifiés étrangers;
- le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a demandé 5 millions de dollars pour financer des programmes de publicité visant à faire connaître le site Web Voyage.gc.ca et les mesures de soutien des entreprises canadiennes sur les marchés étrangers;
- Santé Canada a demandé 5 millions de dollars pour financer des programmes de publicité sur la santé et la sécurité;
- le ministère des Ressources naturelles a demandé 5 millions de dollars pour financer des programmes de publicité visant à promouvoir la mise en valeur responsable des ressources naturelles;
- le ministère du Patrimoine canadien a demandé 1,3 million de dollars pour financer des programmes de publicité pour faire connaître les événements commémorant la Guerre de 1812;
- le Bureau de la coordinatrice de la condition féminine a demandé 250 000 \$ pour financer des programmes de publicité sur la prévention de la violence envers les femmes.

En réponse à des questions sur la rémunération au rendement des cadres supérieurs de la fonction publique, les représentants du SCT ont indiqué que ni le budget principal ni le budget

supplémentaire des dépenses ne contiennent de crédit qui présente cette information. Les représentants du SCT se sont engagés à fournir plus d'information au Comité sur cette question.

Un sénateur a demandé si le SCT pourrait intégrer à son site Web des applications interactives qui permettraient aux Canadiens de construire leurs propres feuilles de calcul à partir de l'information contenue dans le budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses. Les représentants du SCT ont répondu qu'ils étaient au courant des frustrations qu'éprouvent certains utilisateurs des documents budgétaires et que l'on s'efforce de rendre l'information plus conviviale au moyen de la stratégie de données ouvertes du SCT.

Des sénateurs ont demandé des précisions sur une somme de 150 millions de dollars demandée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le règlement des revendications particulières. Les porte-parole du SCT ont dit au Comité que le gouvernement fédéral avait annoncé un fonds de 2,6 milliards de dollars étalé sur plusieurs années pour le règlement de ces revendications. Sur cette somme, environ 900 millions avaient été dépensés en janvier 2012. Ils ont précisé que l'on peut trouver des renseignements complémentaires sur le passif fédéral associé aux revendications en souffrance dans le volume I des Comptes publics du Canada. D'après les Comptes publics du Canada de 2011, le passif total du gouvernement fédéral afférent aux revendications territoriales globales s'établissait à 3,8 millions en 2011³.

En réponse à des questions sur le mécanisme de reddition de comptes relatif à l'Accord de Copenhague, les représentants du SCT ont expliqué que cela dépend du bénéficiaire des fonds. Par exemple, les fonds demandés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sont destinés surtout à des organisations non gouvernementales (ONG) locales, qui rendent compte au gouvernement fédéral. Par contre, la majorité de la somme demandée par l'ACDI servira à accorder des contributions à remboursement non conditionnel à la Banque interaméricaine de développement et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, lesquelles contrôlent elles-mêmes l'emploi des fonds par les bénéficiaires.

Certains sénateurs ont demandé pourquoi les sommes demandées par l'ACDI pour le versement de contributions à remboursement non conditionnel à la Banque interaméricaine de

³ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Comptes publics du Canada, 2011*, volume I, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pdf/49-fra.pdf>, p. 2.32-2.33.

développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sont présentées comme des dépenses budgétaires et non comme des dépenses non budgétaires. Les fonctionnaires du SCT ont répondu que les prêts sont le plus souvent des dépenses non budgétaires, tandis que les contributions sont généralement des dépenses budgétaires. Ils ont précisé en outre que lorsque des contributions sont remboursées, les fonds sont soit réinvestis dans d'autres programmes, soit alloués au solde budgétaire de l'État.

Un sénateur a demandé des précisions sur une somme de 2,7 millions de dollars demandée par la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada pour maintenir les normes de service malgré les tensions liées à la charge de travail et pour mener des activités de sensibilisation. Les fonctionnaires du SCT ont dit au Comité qu'ils ne savaient pas si le nombre de plaintes avait augmenté et qu'il vaudrait mieux que le Comité communique avec la Commission s'il veut des informations précises sur le nombre de plaintes.

Répondant aux questions d'un sénateur qui se demandait pourquoi les fonds fournis à la Gendarmerie royale du Canada à l'égard des services de police dans les collectivités des Premières Nations ne figuraient ni dans le budget principal ni dans le budget supplémentaire des dépenses, les représentants du SCT ont indiqué que les sommes en question sont présentées dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013 en tant que transfert du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile à la GRC.

2. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012–2013, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) demande des crédits votés nets de 237,2 millions de dollars. Sur ce montant, une somme de 242,9 millions de dollars est destinée à financer des projets relatifs à la rénovation des édifices de la Cité parlementaire, et un montant de 3,6 millions de dollars doit être transféré à partir de divers ministères et organismes fédéraux pour le regroupement de tous les services d'administration de la paye du gouvernement fédéral à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Ces augmentations doivent être compensées en partie par le transfert de 9,3 millions de dollars à Services partagés Canada.

Des sénateurs ont souhaité savoir pourquoi TPSGC a demandé 242,9 millions de dollars pour des projets de rénovation des édifices de la Cité parlementaire dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, alors qu'une demande de 4,7 millions de dollars a été présentée dans le Budget principal des dépenses 2012-2013. Les fonctionnaires de TPSGC ont expliqué que le programme de la Cité parlementaire est conçu en fonction de projets et regroupe de nombreux projets, les besoins de chacun d'eux étant définis annuellement. Selon eux, les approbations de ces projets sont obtenues du SCT après le dépôt du budget principal des dépenses, ce qui explique que des demandes de fonds soient parfois présentées dans les budgets supplémentaires des dépenses.

Répondant aux questions d'un sénateur sur les améliorations que TPSGC a apportées à la gouvernance des projets de rénovation des édifices de la Cité parlementaire depuis le rapport du vérificateur général de 2010, les fonctionnaires de TPSGC ont précisé que le ministère avait obtenu une « bonne note » pour sa gestion des projets de rénovation. Ils ont également expliqué qu'ils travaillaient depuis 2010 à renforcer la gouvernance de ces projets de rénovation en améliorant les communications entre les équipes du ministère et en examinant les pratiques exemplaires d'autres pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

Un sénateur a posé des questions sur le bilan du SCT pour ce qui est de la réalisation dans les délais et sans dépassement de budget des projets de rénovation des édifices de la Cité parlementaire. Les représentants du SCT ont répondu que le SCT affichait de bons résultats à ce chapitre ces dernières années. Ainsi, la rénovation de l'immeuble La Promenade, dont le budget était d'environ 84 millions de dollars, a été réalisée pour 77,5 millions de dollars. La rénovation de l'immeuble du 1, rue Wellington a été réalisée dans les délais et sans dépassement de budget. Selon ces fonctionnaires, la rénovation de l'immeuble Sir John A. MacDonald se terminera en 2014, tout comme celle de l'immeuble de la Banque de Montréal; la rénovation de l'immeuble sis au 180, rue Wellington, s'achèvera en 2015–2016.

À un sénateur qui demandait où les Canadiens pouvaient trouver de l'information sur le coût de la rénovation des édifices de la Cité parlementaire, les fonctionnaires du SCT ont répondu qu'aucun site Web n'énumère les coûts réels engagés à ce jour dans ces travaux. Ils ont ajouté qu'un article récent du Hill Times donnait une bonne vue d'ensemble des coûts prévus et du

calendrier de chacun des projets. Ils ont dit encore qu'ils communiqueraient au Comité une note d'information de haut niveau sur le plan quinquennal qui encadre les projets de rénovation des édifices de la Cité parlementaire.

3. Ministère des Transports

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, le ministère des Transports a demandé des crédits votés nets de 16,6 millions de dollars, ce qui comprend un montant de 16,1 millions de dollars pour financer le programme de contribution pour les services ferroviaires voyageurs dans les régions et les localités éloignées jusqu'en mars 2013, 2,9 millions de dollars pour appuyer les examens réglementaires et moderniser le système réglementaire ayant trait aux grands projets de ressources, 1 million de dollars pour assurer la viabilité et l'entretien du port de Churchill au Manitoba, 693 000 \$ pour fournir les services fédéraux essentiels à la tenue des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, 199 000 \$ pour financer les coûts supplémentaires du projet de train léger Evergreen en Colombie-Britannique, et un transfert de 7,9 millions de dollars de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. au ministère des Transports pour la planification du nouveau pont pour le Saint-Laurent. Ces hausses sont compensées par un transfert de 12,2 millions de dollars du ministère des Transports à Services partagés Canada et un transfert de 30 000 \$ du ministère des Transports à Industrie Canada.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, VIA Rail Canada Inc. demande 89,5 millions de dollars, dont 68 millions pour des besoins supplémentaires en matière de pension et un report en 2012-2013 de 21,5 millions de dollars, depuis une affectation bloquée de 2011-2012, afin de terminer des travaux d'immobilisations qui ont été retardés pour diverses raisons indépendantes de la volonté de VIA Rail Canada Inc.

Un sénateur a demandé plus de détails au sujet du transfert de 7,9 millions de dollars de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. au ministère des Transports. Les fonctionnaires du ministère des Transports ont expliqué que le transfert tenait au fait que la responsabilité de la planification de la construction du nouveau pont Champlain était passée de cette société au ministère des Transports.

Répondant à un sénateur qui posait des questions sur la demande de 1 million de dollars pour appuyer la viabilité et l'entretien du port de Churchill, au Manitoba, les fonctionnaires du ministère des Transports ont dit que les fonds étaient accordés pour financer divers travaux de réparation et d'entretien, afin de préserver la viabilité du port, étant donné les modifications récentes de la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui ont libéré les agriculteurs de l'obligation de vendre leur production à la Commission. Ils ont ajouté que cette demande s'inscrivait dans un programme de contribution de 4,1 millions de dollars sur trois ans.

Un sénateur a posé des questions sur une demande de 68 millions de dollars présentée par VIA Rail Canada Inc. pour financer des besoins supplémentaires en matière de pensions. Les fonctionnaires du ministère des Transports ont répondu que VIA Rail Canada Inc. avait réduit ses coûts de pension de 192 millions de dollars au cours des cinq dernières années en faisant appel à des dispositions sur les retraites anticipées et d'autres mesures et que le montant de 68 millions de dollars qui était demandé garantirait la solvabilité du régime de retraite de la société cette année.

4. Ministère des Ressources naturelles

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, le ministère des Ressources naturelles demande des crédits votés nets de 8,7 millions de dollars, dont 73,2 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'Initiative de la région de Port Hope, 5 millions de dollars pour les programmes de publicité gouvernementale, 3,4 millions de dollars pour appuyer les examens réglementaires et moderniser le système réglementaire ayant trait aux grands projets de ressources et un transfert de 9,8 millions de dollars du ministère de la Défense nationale au ministère des Ressources naturelles pour la construction du Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique à Resolute Bay (Nunavut). Ces augmentations sont compensées partiellement par un transfert de 30 000 \$ du ministère des Ressources naturelles à Industrie Canada et un transfert de 1 million de dollars du ministère des Ressources naturelles à TPSGC pour le regroupement de tous les services d'administration de la paye du gouvernement fédéral à Miramichi au Nouveau-Brunswick.

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) demande des crédits votés de 166,2 millions de dollars, dont 160 millions de dollars pour répondre aux besoins de fonctionnement et financer

des programmes en cours notamment pour assurer le maintien de la production d'isotopes, assumer les coûts liés à la réduction progressive des activités des Installations de production d'isotopes, et tenir compte des priorités en matière de santé, de sécurité et d'environnement dans les laboratoires de Chalk River, et 6,2 millions de dollars pour les dépenses liées à la transition des effectifs.

Répondant aux questions d'un sénateur sur le montant de 166,2 millions de dollars demandé par EACL, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont précisé que, de ce montant, 160 millions de dollars seraient consacrés aux installations de Chalk River, à la division des laboratoires nucléaires et à la production d'isotopes. Les 6,2 millions de dollars restants doivent servir à assumer les dépenses de réaménagement des effectifs dans le cadre de la cession de la division du réacteur CANDU à SNC-Lavalin.

Un sénateur a demandé davantage de détails sur le transfert de 9,8 millions de dollars du ministère de la Défense nationale à celui des Ressources naturelles pour la construction du Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique à Resolute Bay (Nunavut). Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont expliqué que le montant ainsi transféré financerait la construction d'une nouvelle aile, ajoutant que la construction d'installations à Resolute Bay donnait au gouvernement fédéral un bon rendement sur son investissement parce que ces installations sont utilisées par les chercheurs du ministère des Ressources naturelles pendant l'été et par le ministère de la Défense nationale au cours de l'hiver.

Un sénateur a posé des questions sur une demande de 73,2 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'Initiative de la région de Port Hope. Les fonctionnaires ont expliqué que cette initiative découle d'un accord conclu entre le gouvernement du Canada et des collectivités locales afin de concevoir et d'appliquer un mode de gestion sûre et durable des vieux déchets faiblement radioactifs stockés dans la région de Port Hope. Ces déchets radioactifs sont un vestige de l'exploitation de la société d'État Eldorado Nucléaire Limitée, qui s'appelle maintenant Cameco.

5. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé des crédits votés de 159,3 millions de dollars. Ce montant comprend 150 millions de dollars pour le règlement des revendications particulières, 3,4 millions de dollars pour le renouvellement et la mise en œuvre des accords sur l'autonomie gouvernementale, 2,5 millions de dollars pour l'Initiative jeunesse du programme Premières Nations sur Rescol, 2 millions de dollars pour le Système de gestion de l'information du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, 1,6 million de dollars pour la mise en œuvre et les coûts de l'autonomie gouvernementale de la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne Sechelt, 1,4 million de dollars pour appuyer les examens réglementaires et moderniser le système réglementaire ayant trait aux grands projets de ressources, 185 000 \$ pour l'indemnisation liée au transfert de terres de la Couronne provinciale en conformité avec l'Accord de règlement et d'adhésion de la bande indienne de McLeod Lake au Traité no 8, un transfert de 630 000 \$ de Santé Canada au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour financer les programmes de santé de la bande indienne Sechelt, un transfert de 20 571 \$ de Santé Canada au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les programmes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon et pour l'accord de transfert de services de santé. Ces augmentations sont partiellement compensées par un transfert de 497 000 \$ du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences pour soutenir l'administration régionale Kativik afin de rationaliser l'exécution des programmes destinés aux jeunes et un autre, de 1,2 million de dollars, à TPSGC pour le regroupement de tous les services d'administration de la paye du gouvernement fédéral à Miramichi, au Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la demande de 150 millions de dollars pour le règlement des revendications particulières, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont expliqué que le règlement de ces revendications permettra au gouvernement fédéral d'honorer ses obligations légales et aux Premières Nations d'avoir accès aux ressources dont elles ont besoin pour exploiter leur plein potentiel. Selon eux, la valeur moyenne des règlements peut varier entre 100 000 \$ dans un cas modeste et 350 millions de dollars pour certains dossiers importants.

Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont également dit au Comité que le montant de 2 millions de dollars demandé pour le Système de gestion de l'information du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations servirait à élaborer un système conçu pour contrôler et gérer les montants très élevés injectés dans les programmes de services à l'enfance et à la famille.

Un sénateur a posé des questions sur le total des fonds que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien consacre à l'éducation des Premières Nations. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que le Budget principal des dépenses 2012-2013 et le Rapport sur les plans et les priorités du ministère prévoyaient 1,4 milliard de dollars pour les études de la maternelle à la 12e année chez les Premières Nations et 300 millions de dollars pour financer les études postsecondaires. Ils ont aussi expliqué qu'il existait des fonds additionnels pour financer la construction d'écoles et d'autres éléments d'infrastructure destinés aux Premières Nations.

Un autre sénateur s'est demandé si les fonds affectés à l'éducation des Premières Nations étaient suffisants. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont répondu que le montant fourni par le gouvernement fédéral était suffisant et que les lacunes dans la qualité de l'éducation reçue par certains élèves autochtones étaient attribuables surtout à des problèmes de gouvernance dans certaines collectivités ou encore à un mauvais ciblage ou à la piètre conception de certains programmes d'éducation. Ils ont expliqué que, pour l'instant, il n'existait pas de consensus parmi les Premières Nations sur une autre façon de concevoir le financement de leur éducation par le gouvernement fédéral.